

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Si le payeur est identique à l'abonné je coche la case Et je ne remplis pas le cadre ci-dessous.

Form fields for Mme/M, Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Code postal, Ville, Tel, Email.

MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

- C'est la première fois que vous payez par prélèvement
Vous renouvelez votre abonnement
AVEC modification des coordonnées bancaires

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez TMSQ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TMSQ.

IBAN : FR
BIC :

Identification Créancier SEPA FR 76-1189-9001-2000-0874-8004-539

Transdev Mobilités du Saint Quentinnois
Rte de Chauny, ZA Porte d'Isle - 02100 SAINT QUENTIN

- Le versement du 1er mois au comptant de 16€ + 1,50€ si création de la carte Pastel
Une photocopie de la carte d'identité du payeur
Un RIB

- Vous renouvelez votre abonnement SANS modification des coordonnées bancaires

RÈGLEMENT AU COMPTANT

- 160€ + 1,50€ si création de la carte Pastel (Toute règlement par chèque est à libeller à l'ordre de TMSQ)

SOUSCRIPTION

- Je m'engage pour une année à partir du .../.../...

Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation de l'abonnement annuel.

Cadre réservé à Pastel
N° de l'abonné
Date :

N'oubliez pas de joindre vos justificatifs

AGENCE PASTEL
RUE BURIDAN 02100 SAINT-QUENTIN - 03 23 62 62 62
WWW.BUSPASTEL.FR



ARTICLE 1) APPLICATION
1.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les opérations de souscription et d'utilisation des titres de transport Pastel...

ARTICLE 2) FABRICATION ET ABONNEMENTS
2.1 Les prix des titres de transport s'entendent Toutes Taxes Comprises.
2.2 Il appartient au client de communiquer, lors de toute souscription d'un abonnement et de signature de mandat, des informations exactes et complètes...

ARTICLE 3) RÈGLEMENT
3.1 Le paiement dans un délai requis, les sommes dues porteront intérêts de plein droit et sans mise en demeure, à titre de pénalités de retard...

ARTICLE 4) GARANTIES, EXCERPTS
4.1 Transdev Mobilités du Saint Quentinnois se réserve le droit d'exiger, à tout moment, des garanties de règlement en espèces...

ARTICLE 5) ACHAT DU TITRE DE TRANSPORT A BORD
5.1 Les titres disponibles en vente à bord des véhicules sont exclusivement les tickets papier Pastel Unité et Pastel Journée.

ARTICLE 6) ACHAT DU TITRE DE TRANSPORT EN BOUTIQUE
6.1 L'ensemble de la gamme tarifaire payante est accessible en agence Pastel, à l'exception du titre Pastel Unité.
6.2 Les titres sont chargés sur une carte sans contact ou un billet sans contact.

ARTICLE 7) ACHAT DU TITRE DE TRANSPORT EN DÉPOSITAIRE
7.1 Les titres suivants sont en vente chez les dépositaires: Pastel Carnet 10, Mensuel 28 ans, Mensuel 28-65 ans, Mensuel +65 ans.

ARTICLE 8) CONDITIONS D'ACCÈS ET DE FONCTIONNEMENT DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
8.1 Le paiement par prélèvement automatique est autorisé dans le cadre de l'achat d'un abonnement annuel Pastel.

8.2 Les prélèvements ne sont autorisés que sur un compte courant ou titulaires en France.
8.3 Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires SEPA (Single Euro Payments Area), le prélèvement SEPA remplace le prélèvement national à compter du 1er janvier 2014.

8.4 Le client payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé. Il peut prendre en charge plusieurs abonnements.
8.5 Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires SEPA (Single Euro Payments Area), le prélèvement SEPA remplace le prélèvement national à compter du 1er janvier 2014.

8.6 Les mensualités sont prélevées entre le 5 et le 13 du mois, sur le compte bancaire indiqué dans le dossier du client.
8.7 Le client peut contacter auprès de sa banque dans un délai de 8 semaines à compter de la date de débit de son prélèvement autorisé et dans un délai de 13 mois à compter de la date de débit de son compte un prélèvement non autorisé.

8.8 En cas de modification ou de révocation du mandat, le client doit s'adresser à Pastel - Service Abonnement: Route de Chauny 02100 SAINT-QUENTIN.
8.9 Réalisation à l'initiative de Transdev Mobilités du Saint Quentinnois.

8.10 Un client payeur dont le compte est resté débiteur ne peut souscrire de nouveaux contrats d'abonnements Pastel en prélèvement.

8.11 Réalisation à l'initiative de Transdev Mobilités du Saint Quentinnois au moyen d'un compte courant adressé au dernier domicile connu du client payeur pour les motifs suivants:
- En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement;
- En cas de fraude établie dans l'utilisation de l'abonnement (Cf. Art 10);
- En cas de défaut de paiement non réglé dans les 2 mois.

8.12 Dans tous ces cas, le client sera exposé aux poursuites judiciaires prévues par les lois et règlements en vigueur et sa carte pourra être retirée par les agents du réseau Pastel et l'abonnement suspendu ou résilié.
8.13 Résiliation anticipée à l'initiative du client payeur.

8.14 Le contrat d'abonnement peut être résilié, à la demande du client payeur et avant la fin de sa durée de validité fixée à 12 mois, pour les motifs suivants:
- Longue maladie;
- Mutation professionnelle;
- Cessation d'activité;
- Perte d'emploi;
- Déménagement hors du territoire;
- Congés maternité;
- Décès.

8.15 La demande de résiliation doit être adressée par courrier, à Pastel - Service Abonnement, Route de Chauny 02100 SAINT-QUENTIN, en précisant le motif et en joignant les justificatifs attestant le motif.
8.16 De plus, la demande doit parvenir avant le 10 du mois (sauf de la poste faisant foi) pour être effective le mois suivant.

8.17 En cas de résiliation anticipée demandée par le client hors des motifs énoncés à l'article 8.2, la totalité des mensualités restantes à devoir sera due par le client.

8.18 L'ensemble des titres de transport Pastel présents sur l'ancienne carte sera transféré sur la nouvelle carte sans contact.
8.19 Dans le cas de la perte ou du vol d'un billet sans contact, omettre tenu de son caractère anonyme, la restitution du titre ou du solde de voyage est impossible.

8.20 Toute réclamation peut être adressée, soit par téléphone au 02 23 65 75 76 soit par courrier au Centre de Relations Clients Pastel, ZA Porte d'Isle - Route de Chauny, 02100 SAINT-QUENTIN.

8.21 Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier au Centre de Relations Clients Pastel, Route de Chauny, 02100 SAINT-QUENTIN.

8.22 Les informations recueillies par Transdev Mobilités du Saint Quentinnois font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion de la clientèle (les réponses à certaines questions sont automatisées).

8.23 Les informations recueillies par Transdev Mobilités du Saint Quentinnois font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion de la clientèle (les réponses à certaines questions sont automatisées).

8.24 Les informations recueillies par Transdev Mobilités du Saint Quentinnois font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion de la clientèle (les réponses à certaines questions sont automatisées).

8.25 Les informations recueillies par Transdev Mobilités du Saint Quentinnois font l'objet d'un traitement informatique, destiné à la gestion de la clientèle (les réponses à certaines questions sont automatisées).



VOUS AVEZ



Pas 65 ANNUEL

Voyagez librement sur l'ensemble du réseau Pastel pendant 12 mois

16€ / MOIS

Pendant 10 mois

OU

160€ / AU COMPTANT

Soit

2 MOIS OFFERTS

Pas 65 MENSUEL

16€

Voyagez 1 mois en illimité sur le réseau Pastel

VOUS ÊTES NON-IMPOSABLE ?

Pour obtenir la gratuité de votre abonnement, rendez-vous à l'agence Pastel, rue Buridan pour connaître les conditions d'attribution.

Avec la billettique, la validation c'est systématique même en correspondance.

Si vous oubliez votre carte, pensez à acheter un titre de transport pour être en règle. Sans titre de transport validé, vous êtes amendable.

Attention : conservez bien votre carte Pastel, en cas de perte, vol ou détérioration votre duplicata vous coûtera 5€.



POUR OBTENIR VOTRE

Pas 65 ANNUEL

Dans le cas d'un règlement comptant les justificatifs à fournir sont :

- Une pièce d'identité
- Votre règlement de 160€ au comptant par chèque, espèces ou carte bancaire
- + 1.50€ de frais de dossier en cas de création de carte*

Dans le cas d'un prélèvement les justificatifs à fournir sont :

- La photocopie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile du payeur et de l'abonné
- Un RIB
- Le règlement par chèque, espèces ou carte bancaire du premier mois
- + 1.50€ de frais de dossier en cas de création de carte*

POUR OBTENIR VOTRE

Pas 65 MENSUEL

Les justificatifs à fournir sont :

- Une pièce d'identité
- Le règlement par chèque, espèces ou carte bancaire de 16€
- + 1.50€ de frais de dossier en cas de création de carte*



*Pour toute réalisation de votre carte en agence Pastel, les agents de vente feront votre photo sur place.

CONTRAT D'ABONNEMENT

Pas 65 ANNUEL



JE DEMANDE LA CRÉATION DE MA CARTE PASTEL

JE POSSÈDE DÉJÀ UNE CARTE PASTEL

N° de carte.....

Je complète mes coordonnées Mme M.

Nom*.....

Prénom*.....

Date de naissance*.....

Adresse*.....

Code postal*..... Ville*.....

Tel*.....

Email.....

* Champs obligatoires

